
DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires, médecins, employés, bénévoles et les partenaires privés du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Mélanie Hamelin, Conseillère-cadre –Prévention, promotion et mieux-être au travail (PPMÉT)

Joanie Carrier, Conseillère-cadre -Prévention et contrôle des infections (PCI)

DATE : 7 avril 2025

OBJET : **Fin du port du masque de procédure en continu**

Considérant l'amélioration de la situation épidémiologique du CISSSMO depuis les dernières semaines, la baisse du nombre de cas de virus respiratoire (incluant la COVID19), le service de la Prévention et contrôle des infections (PCI) retire le port du masque de procédure, en raison des éléments suivants :

- Fin éminente de la saison des virus respiratoires (taux de positivité à la baisse);
- Nette diminution des éclosions de virus respiratoires dans nos différents milieux;
- Diminution du taux d'absentéisme de nos travailleurs de la santé dû à une infection de virus respiratoire, dont la COVID-19.

Ainsi, à partir d'aujourd'hui, le port du masque de procédure ne sera plus requis chez les travailleurs de la santé, les médecins, les stagiaires, les bénévoles, les proches aidants, les visiteurs, ainsi que chez les usagers asymptomatiques.

Toutefois, il est important de rendre accessible des masques de procédure pour :

- Les personnes qui présentent des symptômes d'infections respiratoires (étiquette respiratoire);
- Les travailleurs de la santé lors de soins aux usagers avec critères de vulnérabilité ainsi que la clientèle vulnérable: [Recommandations pour les usagers avec critères de vulnérabilité | Intran... \(rtss.qc.ca\)](#)
- Les personnes qui désirent le porter.

Le port du masque en continu sera également requis en situation d'éclosion d'infection de virus respiratoires.

Veuillez prendre note que ces mesures peuvent être rehaussées selon l'évolution de la situation épidémiologique par le service de PCI.

De plus, le port du masque N95 demeure obligatoire pour tous les travailleurs et visiteurs en présence d'un usager suspecté ou confirmé de la COVID-19 ou présentant un critère d'exposition à la COVID-19 en l'absence de dépistage négatif.

Nous vous remercions de votre collaboration à maintenir notre environnement de travail sain et sécuritaire pour tous.

MH/JC